

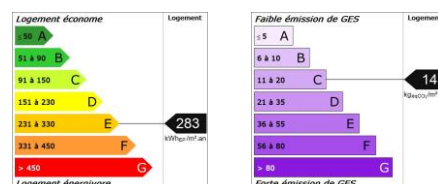
CONCLUSION de l'Expertise

AGENCE : **ARLIANE Lyon Est EURL A.J.Diagnostics**

Référence du dossier :	21/IMO/0096/FCO
Date de repérage :	28/01/2021



Localisation du ou des bâtiments
Département : 69003 Commune : LYON 03 Adresse : 264 Bis rue Paul Bert
Références cadastrales : Section cadastrale DP, Parcelle numéro 93,
Périmètre de repérage : parties privatives Désignation et situation du ou des lots de copropriété : R+1 Lot numéro maison 5 , garage 23,



Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Prestations		Conclusion
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 76,32 m ² Surface au sol totale : 79,07 m ²
	DPE	Consommation conventionnelle : 283 kWh ep/m ² .an (Classe E) Estimation des émissions : 14 kg eqCO ₂ /m ² .an (Classe C)
	ERP	Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (Inondation, Crue torrentielle, Remontée de nappe) Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 2 selon la réglementation parasismique 2011

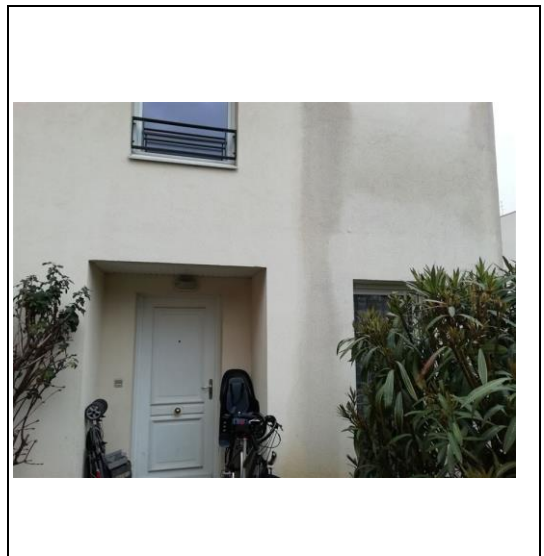
Dossier TECHNIQUE IMMOBILIER

AGENCE : ARLIANE Lyon Est EURL A.J.Diagnostics

Référence du dossier	21/IMO/0096/FCO
Date de repérage	28/01/2021

Désignation du propriétaire
Nom : M et Mme BRUNNER
Tel : 0661340183
Adresse : 264 Bis rue Paul Bert
Ville : 69003 LYON 03

Localisation du ou des bâtiments
Département : Rhône
Commune : 69003 LYON 03
Adresse : 264 Bis rue Paul Bert
Références cadastrales : Section cadastrale DP, Parcelle numéro 93,
Désignation et situation du ou des lots de copropriété : R+1
Lot numéro maison 5 , garage 23,
Périmètre de repérage : parties privatives

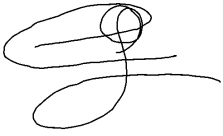


Objet de la mission

<input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante	<input checked="" type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez)	<input type="checkbox"/> Installation électrique
<input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin)	<input type="checkbox"/> Diagnostic Technique : SRU
<input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives	<input type="checkbox"/> CREP	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux	<input type="checkbox"/> Diag Assainissement	<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition	<input type="checkbox"/> Sécurité piscines	<input type="checkbox"/> Diag Robien
<input type="checkbox"/> Etat termites	<input type="checkbox"/> Installation gaz	<input type="checkbox"/> Radon
<input type="checkbox"/> Etat parasitaire	<input type="checkbox"/> Plomb dans l'eau	<input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés
<input checked="" type="checkbox"/> ERP	<input type="checkbox"/> Sécurité Incendie	
	<input type="checkbox"/> Etat des lieux	


DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Des professionnels réactifs, des prix attractifs

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 21/IMO/0096/FCO Valable jusqu'au : 27/01/2031 Type de bâtiment : Habitation (en maison individuelle) Année de construction : .. 2008 Surface habitable : 76,32 m ² Adresse : 264 Bis rue Paul Bert (R+1, N° de lot: maison 5 , garage 23) 69003 LYON 03 Référence cadastrales : DP N° de parcelle : 93	Date (visite) : 28/01/2021 Diagnostiqueur : . COCHE Fabien Certification : BUREAU VERITAS CERTIFICATION France n°8016895 obtenue le 13/06/2018 Signature : 
Propriétaire : Nom : M et Mme BRUNNER Adresse : 264 Bis rue Paul Bert 69003 LYON 03	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : NC Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 5 633 kWh _{EF}	14 534 kWh _{EP}	779 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 2 744 kWh _{EF}	7 081 kWh _{EP}	301 €
Refroidissement	-	-	-
CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 8 378 kWh _{EF}	21 614 kWh _{EP}	1 203 € (dont abonnement: 124 €)

Consommations énergétiques

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

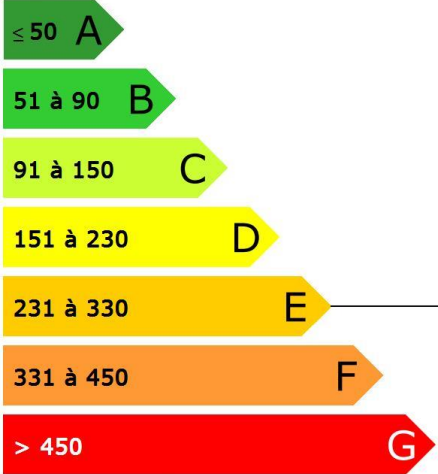

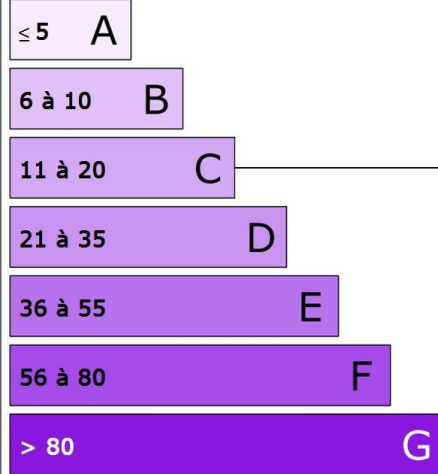
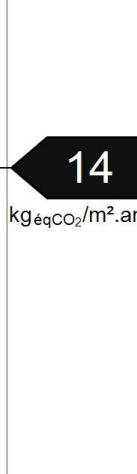
Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

 Consommation conventionnelle : 283 kWh_{EP}/m².an
 sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

 Estimation des émissions : 14 kg_{éqCO₂}/m².an

Logement économe  Logement énergivore	Logement  283 kWh _{EP} /m ² .an	Faible émission de GES  Forte émission de GES	Logement  14 kg _{éqCO₂} /m ² .an
--	---	---	---

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Béton banché d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006)	Système de chauffage : Radiateur électrique à fluide caloporteur NFC avec programmeur (système individuel) Radiateur électrique à inertie NFC avec programmeur (système individuel)	Système de production d'ECS : Chauffe-eau électrique récent installé il y a moins de 5 ans (système individuel)
Toiture : Dalle béton donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (réalisée à partir de 2006) sous toiture terrasse		
Menuiseries : Porte(s) bois opaque pleine Portes-fenêtres coulissantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants pvc Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants pvc Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants pvc Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants pvc Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants pvc Fenêtres oscillantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 14 mm sans protection solaire	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : VMC SF Hygro (extraction et entrées d'air)
Plancher bas : Dalle béton donnant sur un garage avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée à partir de 2006)	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant	
Énergies renouvelables		Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh _{EP} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventiionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation des murs par l'extérieur	219	€€€€	***	◆	30%
Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.					
Remplacement de l'ECS existant par un ECS thermodynamique	230	€€€	**	◆	-
Recommandation : Lors du remplacement envisager un équipement performant type ECS thermodynamique. Détail : Remplacer par un ballon type NFB (qui garantit un bon niveau d'isolation du ballon) ou chauffe-eau thermodynamique. Un ballon vertical est plus performant qu'un ballon horizontal. Il est recommandé de régler la température à 55°C et de le faire fonctionner de préférence pendant les heures creuses. Pendant les périodes d'inoccupation importante, vous pouvez arrêter le système de chauffe sanitaire et faire une remise en température si possible à plus de 60°C avant usage.					
Installation ventilation double flux	264	€€€	*	◆	-
Recommandation : Si un aménagement complet et du bâtiment est prévu étudier la possibilité de mettre en place une ventilation double flux. Détail : Ce système de ventilation permet de réaliser des économies importantes sur le chauffage en récupérant la chaleur de l'air vicié pour la transmettre à l'air qui sera insufflé dans la maison. Les bouches de soufflage et les bouches d'extraction doivent être nettoyées régulièrement. Le caisson de ventilation doit être vérifié tous les 3 ans par un professionnel. La ventilation ne doit jamais être arrêtée.					

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 12 octobre 2020, arrêts du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062) (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : 21/IMO/0096/FCO

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	69 Rhône
	Altitude	170 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	A partir de 2006
	Surface habitable du lot	76,32 m ²
	Nombre de niveau	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Béton banché d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) Surface : 80 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,36 W/m ² K, b : 1
	Caractéristiques des planchers	Dalle béton donnant sur un garage avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée à partir de 2006) Surface : 40 m ² , Donnant sur : un garage, U : 0,27 W/m ² K, b : 0,7
	Caractéristiques des plafonds	Dalle béton donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (réalisée à partir de 2006) sous toiture terrasse Surface : 42 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,27 W/m ² K, b : 1
	Caractéristiques des baies	Portes-fenêtres coulissantes pvc, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants pvc Surface : 6,1 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,3 W/m ² K, Uw : 2,8 W/m ² K, b : 1, Masque lointain (15 - 30°)
		Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Nord, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants pvc Surface : 2,01 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,2 W/m ² K, Uw : 2,6 W/m ² K, b : 1, Masque lointain (0 - 15°, 15 - 30°, 15 - 30°, 0 - 15°)
		Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants pvc Surface : 2,01 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,2 W/m ² K, Uw : 2,6 W/m ² K, b : 1, Masque lointain (0 - 15°, 0 - 15°, 30 - 60°, 30 - 60°)
		Fenêtres battantes pvc, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants pvc Surface : 1,44 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,2 W/m ² K, Uw : 2,6 W/m ² K, b : 1, Masque lointain (0 - 15°)
		Fenêtres battantes pvc, orientées Nord, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants pvc Surface : 1,44 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,2 W/m ² K, Uw : 2,6 W/m ² K, b : 1, Masque lointain (15 - 30°, 15 - 30°, 15 - 30°, 0 - 15°)
		Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants pvc Surface : 1,44 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,2 W/m ² K, Uw : 2,6 W/m ² K, b : 1, Masque lointain (15 - 30°, 15 - 30°, 30 - 60°, 30 - 60°)
	Caractéristiques des portes	Fenêtres oscillantes pvc, orientées Est, double vitrage avec lame d'argon 14 mm sans protection solaire Surface : 0,64 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,6 W/m ² K, Uw : 2,6 W/m ² K, b : 1, Masque lointain (15 - 30°, 15 - 30°, 30 - 60°, 30 - 60°)
Caractéristiques des portes	Porte(s) bois opaque pleine Surface : 2 m ² , U : 3,5 W/m ² K, b : 1	
Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques Liaison Mur / Portes-fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 9,96 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 6,26 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 6,26 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 5 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 5 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 5 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 3,98 m, Liaison Mur / Porte : Psi : 0, Linéaire : 5,1 m, Liaison Mur / Plancher_int : Psi : 0,92, Linéaire : 19,5 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 19,5 m	
Système	Caractéristiques de la ventilation	VMC SF Hygro (extraction et entrées d'air) Qvareq : 1,1, Smea : 1,5, Q4pa/m ² : 288,7, Q4pa : 288,7, Hvent : 27,8, Hperm : 6,1
	Caractéristiques du chauffage	Radiateur électrique à fluide caloporteur NFC avec programmateur (système individuel) Re : 0,97, Rr : 0,99, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0

	Radiateur électrique à inertie NFC avec programmeur (système individuel) Re : 0,97, Rr : 0,99, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0
Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau électrique récent installé il y a moins de 5 ans (système individuel) Becc : 1591, Rd : 0,85, Rg : 1, Pn : 0, lecc : 1,73, Fecs : 0, Vs : 250L
Caractéristiques de la climatisation	Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les écarts constatés sont négligeable.

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X			X		
Utilisation des factures	X		A partir du DPE à l'immeuble	X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique
www.ademe.fr

Certificat de surface privative



Carrez

Numéro de dossier :	21/IMO/0096/FCO
Date du repérage :	28/01/2021
Heure d'arrivée :	10 h 00
Durée du repérage :	01 h 50

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Loi ALUR N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Art. 1)

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<p><i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département :..... Rhône Adresse :..... 264 Bis rue Paul Bert Commune :..... 69003 LYON 03 Section cadastrale DP, Parcelle numéro 93, Désignation et situation du ou des lots de copropriété : R+1 Lot numéro maison 5 , garage 23,</p>	<p><i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . M et Mme BRUNNER Adresse : 264 Bis rue Paul Bert 69003 LYON 03</p>
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	Repérage
<p>Nom et prénom : M et Mme BRUNNER Adresse : 264 Bis rue Paul Bert 69003 LYON 03</p>	<p>Périmètre de repérage : parties privatives</p>

Désignation de l'opérateur de diagnostic
<p>Nom et prénom : COCHE Fabien Raison sociale et nom de l'entreprise : ARLIANE Lyon Est EURL A.J.Diagnostics Adresse : 252 av de Verdun 69330 MEYZIEU Numéro SIRET : 533 521 902 Désignation de la compagnie d'assurance : ... ALLIANZ Numéro de police et date de validité : 808108901 / 30/09/2021</p>

La présente attestation ne préjuge nullement de la situation juridique des locaux mesurés.

Nous n'avons pas eu accès au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division de l'immeuble dans lesquels sont situés les dits locaux. Nous ignorons donc si la surface mesurée correspond à celle des parties privatives d'un lot de copropriété telle qu'elle est définie par la loi N°96.1107 du 18 Décembre 1996 et par décret N°97.532 du 23 Mai 1997

Superficie privative en m² du lot

Surface loi Carrez totale : 76,32 m² (soixante-seize mètres carrés trente-deux)
Surface au sol totale : 79,07 m² (soixante-dix-neuf mètres carrés zéro sept)

Résultat du repérage

Date du repérage : **28/01/2021**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Propriétaire
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Rez de jardin - Cuisine	6,16	6,16	
Rez de jardin - Séjour	29,48	32,05	Hauteur inférieure à 1,80m
1er étage - Chambre 1	10,07	10,07	
1er étage - Chambre 2	8,65	8,65	
1er étage - Chambre 3	8,51	8,51	
1er étage - Salle de bain	5,19	5,19	
Rez de jardin - Wc 1	1,57	1,57	
1er étage - Wc 2	1,47	1,47	
1er étage - Palier	4,09	4,09	
Rez de jardin - Rangement	0,65	0,83	Surface occupée par un chauffe eau fixe et obligatoire
1er étage - Placard	0,48	0,48	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 76,32 m² (soixante-seize mètres carrés trente-deux)
Surface au sol totale : 79,07 m² (soixante-dix-neuf mètres carrés zéro sept)

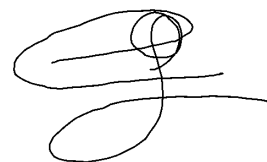
Résultat du repérage – Lots annexes

Tableau récapitulatif des surfaces des lots annexes :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Sous-Sol - Garage	0,00	14,84	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface carrez

Fait à **LYON 03**, le **28/01/2021**

Par : COCHE Fabien



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

177 ter Avenue Félix Faure 69003 Lyon

DP 93

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 28/01/2021

N° de commande : 120269

Adresse : 177 ter Avenue Félix Faure 69003 LYON 03

Cadastre : DP 93

Lat/Long : 45.75587269939126 ; 4.868839323389691

Code Insee : 69383

Commune : LYON 03

Vendeur ou Bailleur :

BRUNNER

Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

Catégorie	Type	Exposition	Details		
Informatif	ERPS	-	BASOL : 3	BASIAS : 13	ICPE : 1
Réglementaire	Radon	OUI	Zonage réglementaire sur la potentiel radon : Niveau 1		
Réglementaire	Séisme	OUI	Zonage réglementaire sur séisme : Niveau 2		
Réglementaire	ENSA/PEB	NON	Niveau de risque : Aucun		
Informatif	Sols Argileux	NON	Niveau de risque : Faible ou nul Etude géotechnique non requise(Loi ELAN, Article 68)		
Risque Naturels	Inondation	OUI	Inondation Inondation Rhône	Approuvé	03/09/1911
			Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Rhône et Saône	Approuvé	02/03/2009
			Inondation Par remontées de nappes naturelles Rhône et Saône	Approuvé	02/03/2009
Risque Miniers	-	NON	Aucun plan de prevention des risques Miniers recensé sur cette commune		
Risque Technologiques	Risque industriel	NON	Risque industriel Effet thermique	Approuvé	19/10/2016
			Risque industriel Effet de surpression	Approuvé	19/10/2016
			Risque industriel Effet toxique	Approuvé	19/10/2016

INFORMATIONS LEGALES

En cliquant sur le lien suivant ci-dessous vous trouverez toutes les informations légales, les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



<https://www.etat-risque.com/s/RXPNK>

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°

du

Mis à jour le

2. Adresse

Code postal ou Insee

Commune

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

Oui Non

Prescrit

Anticipé

Approuvé

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique

Effet thermique

Effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Oui Non

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble

Oui Non

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1

Très faible

zone 2

Faible

zone 3

Modérée

zone 4

Moyenne

zone 5

Forte

INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui Non

Vendeur ou Bailleur

BRUNNER

Date / Lieu

28/01/2021 / LYON 03

Acquéreur ou Locataire

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

2. Adresse

Code postal ou Insee

Commune

177 ter Avenue Félix Faure

69003

LYON 03

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB **Oui** **Non**

Révisé Approuvé Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation **Oui** **Non**

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés **Oui** **Non**

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON **zone A¹** **zone B²** **zone C³** **zone D⁴**
Aucun Très forte Forte modérée Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au 1 de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de :
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur

BRUNNER

Date / Lieu

28/01/2021 / LYON 03

Acquéreur ou Locataire

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



Inondation

CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



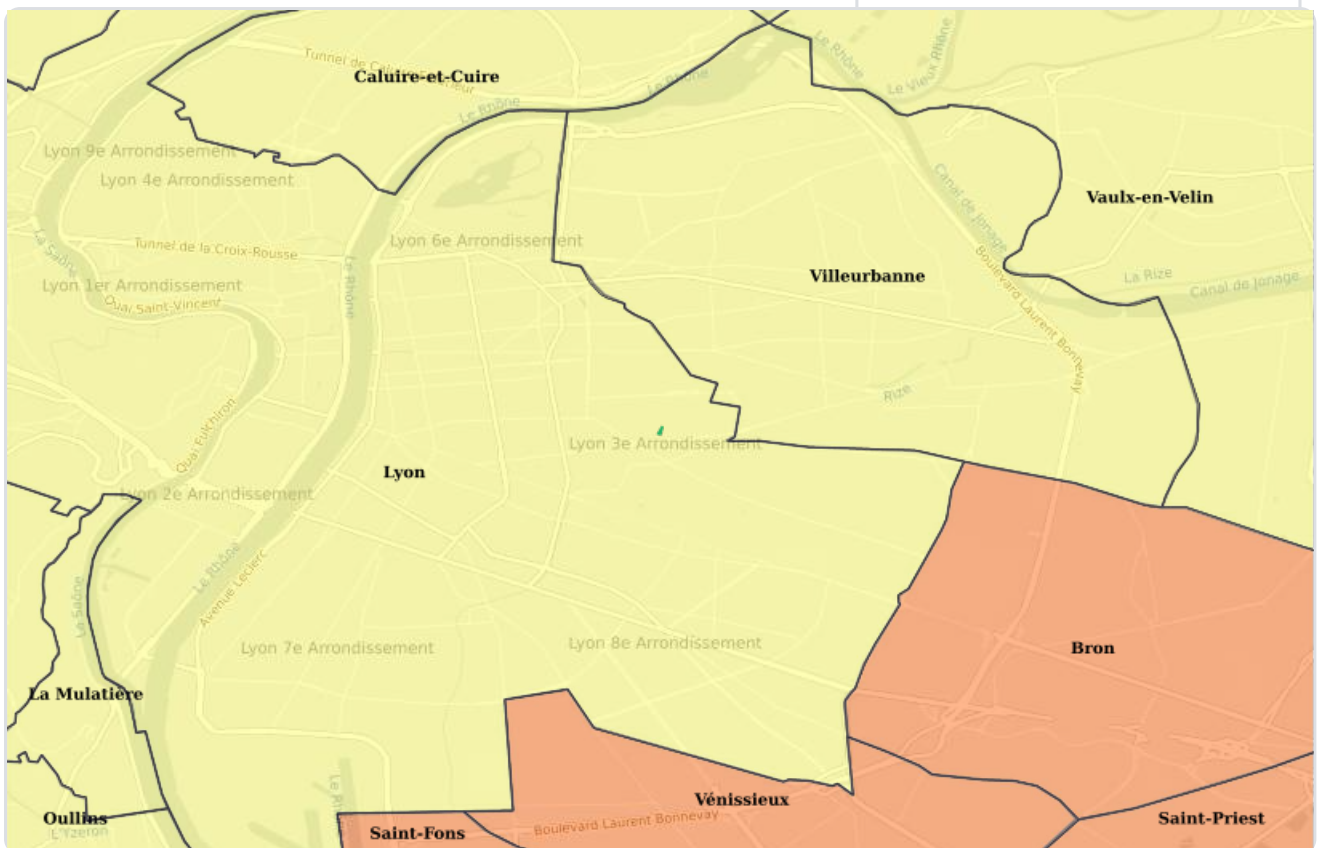
Faible Moyen Fort

RADON



Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



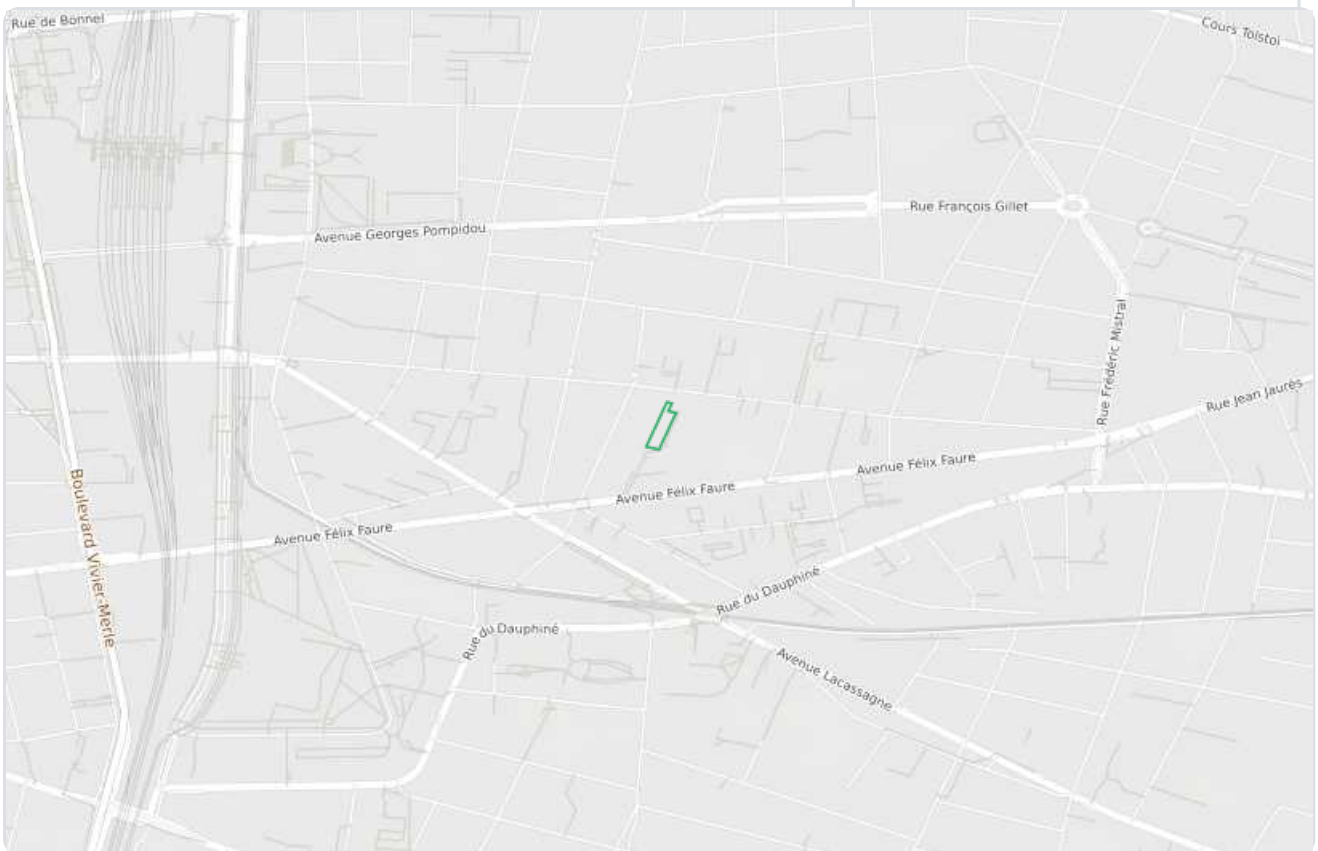
1 - Très faible 2 - Faible 3 - Modérée 4 - Moyenne 5 - Forte

CARTOGRAPHIE DES INSTALLATION CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



● ICPE

PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



■ Zone A ■ Zone B ■ Zone C ■ Zone D

Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
RHA6900409	Sté WEGMO, Sté OLLIER & Fils, 137 Rue Baraban LYON (69123)	110 mètres
RHA6900397	Ets Roger CHAZETTE, Ets CHAZETTE, Impasse Sacré-Coeur du LYON (69123)	115 mètres
RHA6900383	Desflacieux et Lavigne, Ets DESFLACIEUX & LAVIGNE, 17 Rue David LYON (69123)	292 mètres
RHA6900393	Dame CHAPIRON, Atelier de Mme CHAPIRON, 6 Rue Saint-Eusèbe LYON (69123)	353 mètres
RHA6900404	Sté Genoud et Gie, Sté GENOUD & Cie, 3 Rue Teinturiers des LYON (69123)	364 mètres
RHA6900384	Sté Lyonnaise de Droguerie, SOCIETE LYONNAISE DE DROGUERIE, 1 Rue Sainte-Anne de Baraban LYON (69123)	385 mètres
RHA6900394	Vindry & Dumas, VINDRY & DUMAS, 5 Rue Nazareth LYON (69123)	385 mètres
RHA6900376	Sté Albinite White, Sté ALBINITE WHITE, 53 Avenue Lacassagne LYON (69123)	404 mètres
RHA6900400	Garage Jean LAFAY, Garage Jean LAFAY, 213 Rue Paul Bert LYON (69123)	448 mètres
RHA6900386	Lyon Fourrure, SARL, LYON FOURRURE SARL, 118 Rue Dauphiné du LYON (69123)	459 mètres
RHA6900375	Sté Fonderies et Ateliers du Rhône, Fonderies & Ateliers du Rhône (F.A.R.), 45 Rue Cité de la LYON (69123)	485 mètres
RHA6900373	Sté CALOR-OIL Lyon, Sté CALOR-OIL LYON, 15 Rue Ordre de l' LYON (69123)	495 mètres
RHA6900391	Atelier André DUMONT, Atelier André DUMONT, 105 Rue Maurice Flandin LYON (69123)	497 mètres

Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

Base de données de pollution des SOL

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
69.0271	, Station-service Relais Felix Faure, 201 Avenue Felix Faure Lyon(69123)	234 mètres
69.0213	, KELLER DORIAN GRAPHICS, 10 bis rue St Eusèbe Lyon(69123)	354 mètres
69.0008	, SITE REI, 38 rue Ste Anne de Baraban Lyon(69123)	362 mètres

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
61.4156	KELLER DORIAN GRAPHICS, LYON 03, 69003	354 mètres

Préfecture : Rhône

Commune : LYON 03

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

177 ter Avenue Félix Faure

69003 LYON 03

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
-----------------------	-------	-----	--------	-------	---------------

Aucune catastrophe naturelle répertorié

Etabli le :

Nom du vendeur ou du bailleur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Fabien COCHE

Bureau Veritas Certification certifie que **les compétences** de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux **exigences des arrêtés** relatifs aux critères de certification **de compétences** ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et **relatifs** aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/09/2017	17/09/2022
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/06/2017	29/06/2022
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	13/06/2018	12/06/2023
DPE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	11/05/2018	10/05/2023
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/09/2017	17/09/2022
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	21/03/2018	20/03/2023
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	14/08/2017	13/08/2022
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/01/2018	08/01/2023

Date : 11/05/2018

Numéro de certificat : 8016895

Jacques MATILLON - Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diaq

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

AJ DIAGNOSTICS
252, Avenue de Verdun
69330 MEYZIEU
Siret n°533 521 902 00023

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N°86517808/808108901.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER:

Assainissement Autonome - Collectif
Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
Certificat de décence (loi SRU 2000-1208 SRU du 13/12/2000)
Certificat de norme d'habitabilité dans le cadre de l'obtention d'un prêt conventionné et/ou d'un prêt à taux zéro
Diagnostic Accessibilité (Hors ERP)
Diagnostic acoustique
Diagnostic amiante avant travaux / démolition sans préconisation de travaux
Diagnostic amiante avant vente
Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux (Hors milieu industriel)
Diagnostic de performance énergétique
Diagnostic humidité
Diagnostic monoxyde de carbone
Diagnostic radon
Diagnostic sécurité piscine
Diagnostic surface habitable Loi Boutin
Diagnostic Technique SRU

Diagnostic termites
Dossier technique amiante
DRIPP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb
Etat de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)
Etat des installations de gaz (Dossier de diagnostic technique)
Etat des lieux locatifs
Etat des risques et pollutions
Etat parasitaire
Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
Exposition au plomb (CREP)
Loi Carrez
Millièmes de copropriété
Recherche de métaux lourds(Hors Détection toxique chez l'Homme)
Recherche de plomb avant travaux/Démolition
Test d'infiltrométrie sur l'enveloppe des bâtiments
Thermographie infrarouge
Vérification des équipements et installations incendie (Hors ERP)

La garantie du contrat porte exclusivement :

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Période de validité : **du 01/10/2020 au 30/09/2021**

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations.

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales

Tél. : **09 72 36 90 00**

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de contrôle Prudentiel et Résolution - 61 Rue Taitbout 75009 Paris

n° COM08813, des conventions spéciales n° DIG20704 et des conditions particulières (feuillet d'adhésion 808108901), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de contrôle Prudential et Résolution - 61 Rue Taitbout 75009 Paris

TABLEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 € par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 € par sinistre avec un maximum de 500 000 € par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
Défense – Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 18 septembre 2020

POUR LE CABINET CONDORCET



Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de contrôle Prudential et Résolution - 61 Rue Taitbout 75009 Paris